



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

VILLE DE VANNES (56000)
ID : 056-215602608-20231003-231003H16001H1-AR

PÔLE ANIMATION EDUCATION

Administration

AFFAIRES CULTURELLES

Direction Culture

DECISION DU MAIRE

Décision Bourse d'aide à la création artistique 2023

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement annexé à la délibération du conseil municipal du 6 février 2023, fixant les règles de répartition du montant de la Bourse d'aide à la création artistique.

DECIDE

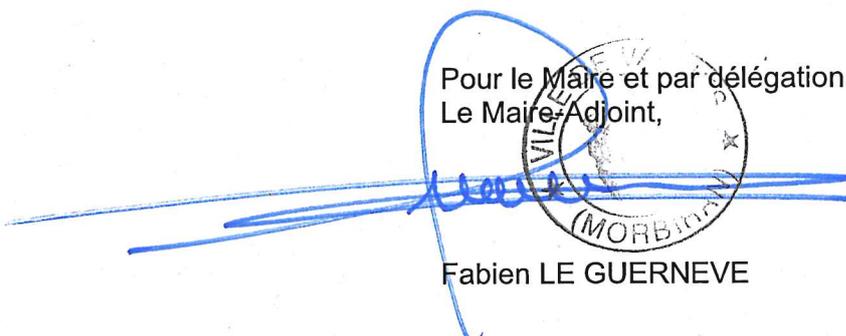
Article 1 :

D'attribuer aux lauréats de la Bourse d'aide à la création artistique 2023, organisée par la ville de Vannes, les sommes suivantes :

- Adrien TAFFANEL : 2000 €
- Sophie JAFFRO : 2000 €
- Florence WUILLAI : 2000 €
- Jean-Baptiste CAUTAIN : 2000 €
- Delphyne VEYRAT-D'URBET : 1000 €
- Vincent PATTON : 1000 €

Fait à Vannes, le 3 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire Adjoint,


Fabien LE GUERNEVE